
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 3 avril 2018, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

A 20h00, Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2018-04-51

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 6 mars 2018 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2017
 - ii- Lettre de la MMQ La Mutuelle des municipalités du Québec – Ajout d'une couverture de frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire
 - d) Congrès de l'ADMQ 2018 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - e) Congrès de l'UMQ 2018 – Inscription de monsieur le maire
 - f) Association des plus beaux villages du Québec – Congrès 20^{ième} anniversaire en mai – Inscription de monsieur le maire
 - g) Local du terroir – Reprise de gestion par la municipalité
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Pancartes de rues personnalisées – Soumission de Martech
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Règlement n° 276-1 modifiant le règlement n° 276 concernant le lotissement, afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville afin de revoir les

dimensions minimales des lots à l'intérieur des corridors riverains – Adoption

- c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Morcellement, lotissement et transfert de propriété d'une partie du lot #4 832 900
- d) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Projet d'atelier de forge artisanale, lot #5 466 928

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018 – ADOPTION

2018-04-52

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2018-04-53

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2018 au montant de 86 882.24\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 avril 2018 au montant de 86 882.24\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

i) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2017

ii- Lettre de la MMQ La Mutuelle des municipalités du Québec – Ajout d'une couverture de frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Congrès de l'ADMQ 2018 – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-04-54

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que la directrice générale et secrétaire-trésorière participe au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'ADMQ 2018 et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

e) Congrès de l'UMQ 2018 – Inscription de monsieur le maire

2018-04-55

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de l'UMQ 2018 et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

f) Association des plus beaux villages du Québec – Congrès 20^{ième} anniversaire en mai – Inscription de monsieur le maire

2018-04-56

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de congrès 20^{ième} anniversaire de l'Association des plus beaux villages du Québec.

ADOPTÉE

g) Local du terroir – Reprise de gestion par la municipalité

2018-04-57

CONSIDÉRANT que par la résolution 2014-04-45, la gestion du local du terroir avait été confiée au Comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que depuis un certain temps, et suite au départ de certains membres, le Comité culturel n'a plus les ressources nécessaires pour en assurer la gestion ;

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil de garder vivant ce local en y exposant les œuvres de nos artisans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée reprenne la gestion du local du terroir ;

QU'un comité de bénévoles soit formé sous la responsabilité de la responsable de la bibliothèque Madame Nicole Jacques.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que le Ministère de l'environnement a demandé un rapport supplémentaire en ce qui concerne le branchement de l'installation septique du futur chalet des loisirs.

b) Plaques de rues personnalisées – Soumission de Martech

2018-04-58

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de procéder au changement des plaques de rues pour des plaques de rues identifiées aux armoiries de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par l'entreprise Martech ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE procéder au changement des plaques de rues pour des plaques personnalisées aux armoiries de la municipalité, selon la soumission présentée par l'entreprise Martech, au coût de 50,50\$ chacune, totalisant environ 1 363,50\$ avant taxes.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne que nous avons commencé à travailler sur le projet de resurfacement ainsi que certains ponceaux à réparer incluant le ponceau appartenant au MTQ. Il mentionne aussi qu'un sondage sera envoyé aux résidents de la rue Labonté concernant la condition de la chaussée de cette rue.

b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

2018-04-59

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de plus ou moins 27 883 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe (LBL CPA inc.) présentera au rapport financier les informations exigées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relativement au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), évitant ainsi de faire une reddition de comptes distincte et auditée au MTMDET.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'un règlement concernant le lotissement est en adoption ce soir ainsi que deux appuis au niveau de la CPTAQ.

b) Règlement n° 276-1 modifiant le règlement n° 276 concernant le lotissement, afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville afin de revoir les dimensions minimales des lots à l'intérieur des corridors riverains – Adoption

2018-04-60

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture ainsi que sa présentation ont été donnés le 6 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 6 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a eu lieu le 3 avril 2018 à 19h45 à la salle communautaire de Calixa-Lavallée située au 771, chemin de la Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 276-1 modifiant le Règlement n° 276 concernant le règlement de lotissement.

ADOPTÉE

c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Morcellement, lotissement et transfert de propriété d'une partie du lot #4 832 900

2018-04-61

CONSIDÉRANT la demande présentée à l'effet de morceler, lotir et transférer la propriété d'une partie du lot 4 832 900 au propriétaire des lots adjacents au sud-ouest de la partie faisant l'objet des présentes ;

CONSIDÉRANT que ces opérations n'affecteront en rien l'usage agricole de la partie faisant l'objet des présentes ;

CONSIDÉRANT que ces opérations sont conformes aux règlements municipaux et notamment au Règlement de zonage (275 et ses amendements) et au Règlement de lotissement (276 et ses amendements) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la demande qui doit être présentée à la CPTAQ aux fins de morceler, lotir et transférer la propriété d'une partie du lot 4 832 900, au propriétaire du lot adjacent au sud-ouest de la partie faisant l'objet des présentes.

ADOPTÉE

d) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Projet d'atelier de forge artisanale, lot #5 466 928

2018-04-62

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à déposer à la Commission du territoire agricole par madame Marie-Michèle Gagnon ;

CONSIDÉRANT que ladite demande vise l'utilisation d'un bâtiment accessoire pour la pratique d'une forge artisanale sur le lot 5 466 928, numéro civique 357, Chemin de la Beauce ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville ;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun autre endroit dans la municipalité où cette activité peut être pratiquée ;

CONSIDÉRANT que le projet de forge artisanale sera pratiqué à l'intérieur d'un bâtiment déjà existant et n'aura aucun effet négatif sur le secteur agricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la demande qui doit être présentée à la CPTAQ aux fins d'exercer la pratique d'un atelier de forge artisanale tel que décrit dans la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation du projet.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que le début de la collecte du bac brun à toutes les semaines a débuté, que le 7 mai prochain il y aura une soirée d'information concernant le compostage ainsi que les matières putrescibles.

Monsieur le maire en profite pour faire la lecture de la feuille volante postée à tous les résidents en ce qui concerne les boues des fosses septiques qui seront envoyées à l'usine de biométanisation.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay rappelle que le souper annuel du Comité culturel est le 14 avril prochain.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse annonce au gens la date de la prochaine vente de garage, soit les 5 et 6 mai prochains, une table à 5\$, qui se tiendra sous le chapiteau du site agricole de la SACV. Il mentionne aussi de surveiller le journal municipal qui indique des activités pour adultes. Il félicite et remercie Madame Véronique Dansereau, coordonnatrice aux loisirs, suite à son départ. Des fleurs ainsi qu'une lettre lui ont été adressées.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public

- On s'informe si une entente verbale avec un député existe en ce qui concerne la demande de subvention pour le parc Calixa-Lavallée ;
- On demande si nous avons reçu une réponse au niveau de la subvention du parc Calixa-Lavallée ;
- On questionne concernant la demande d'accès à l'information concernant le dossier du parc Calixa-Lavallée ;
- On s'informe sur les travaux à faire sur la rue Labonté ;
- On demande pourquoi le camionnage est interdit à Saint-Marc-sur-Richelieu tandis qu'il ne l'est pas à Calixa-Lavallée.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-04-63

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h22.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière